



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

BUREAU DU 17 AVRIL 2024

Délibération N°B24/069

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT A UNE CONVENTION DE TRAVAUX
SCY-CHAZELLES - PLAPPEVILLE - Mont-Saint-Quentin
Sécurisation et mise en valeur du site classé - Travaux
P10RM70X019 - Avenant n°3**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État, adapté le 07 décembre 2022,

Vu la demande formulée par Metz Métropole souhaitant l'intervention de l'EPFGE dans le cadre de la requalification du Mont-Saint-Quentin situé sur les territoires communaux de Scy-Chazelles et de Plappeville en vue de la préservation des espaces naturels et du patrimoine militaire,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°3 à la convention en date du 27/02/2020 à passer avec Metz Métropole annexé à la présente délibération, portant sur la prorogation du délai de la convention dont l'échéance est désormais fixée au 30/06/2026 (précédemment fixée au 30/06/2024),
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec Metz Métropole ledit avenant,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

Pour la Préfète et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

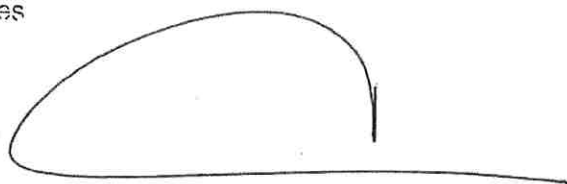
VU ET APPROUVE

Le 25 AVR. 2024

La Préfète de Région,



Samuel ROUJU



Antony CAPS

